

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire Jean Moulin
Ecole maternelle publique Jean
Moulin –
Limoux (11)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

Avril 2011 – N° 0110366N_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

**Groupe scolaire Jean Moulin
Ecole maternelle publique Jean
Moulin –
Limoux (11)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

Avril 2011 – N° 0110366N_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Catherine MONTÉBRAN	Chef de Projet
Vérificateur	Anne-Marine ROBERT	Chef de Projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'établissement (ETS) n°0110366N, objet de ce présent rapport, est école maternelle publique Jean Moulin, située à Limoux dans le département de l'Aude (11). Cet ETS fait partie du groupe scolaire Jean Moulin qui comprend également une école élémentaire (0110668S), faisant l'objet d'un diagnostic spécifique. L'établissement accueille des enfants âgés de 2 à 5 ans dans un bâtiment de plain-pied.

L'étude historique et documentaire réalisée au cours de la phase 1 du diagnostic a confirmé la contiguïté d'un site BASIAS avec le groupe scolaire, susceptible d'avoir influencé la qualité des milieux au droit de celui-ci. Il s'agit du BASIAS référencé LRO1100641 et comprenant un dépôt de liquide inflammable et fabrication et/ou stockage de peintures et vernis ou solvants. Une entreprise exerçant la même activité est encore présente sur le site aujourd'hui. Ce site est localisé à 60 mètres de l'ETS. D'autre part, 4 autres sites (BASIAS LRO1100695, LRO1100638, LRO1100665 et LRO1100697), plus éloignés mais potentiellement en amont hydraulique de l'ETS, ont également été retenus comme pouvant avoir influencé les milieux au droit de l'ETS.

Résultats des investigations

Au vu du contexte du site, deux points de prélèvement de l'air du sol sous la dalle du bâtiment de l'école ont été retenus. Les investigations réalisées étaient conformes au programme arrêté à l'issue de la première phase de diagnostic.

Les substances recherchées sont les substances associées aux anciennes activités recensées sur les sites industriels au voisinage de l'ETS.

Les investigations menées n'ont pas mis en évidence la présence des substances recherchées et permettent de conclure que la qualité de l'air du sol sous dalle n'est pas susceptible d'influer sur la qualité de l'air intérieur respiré par les enfants fréquentant l'ETS.

L'activité de l'ancienne usine à gaz située à proximité de l'ETS est potentiellement émettrice de poussières ce qui a pu influencer la qualité des sols superficiels au droit de l'ETS. Cependant, l'ensemble des sols sont recouverts et

sont par conséquent inaccessibles aux enfants de l'ETS. Ainsi, l'ingestion de sols superficiels (portée main bouche) n'a pas été retenue.

Ainsi, au regard de la présence potentielle de sols influencés par les anciennes activités recensées à proximité, **nous proposons de classer cet ETS en « catégorie B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions**, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».